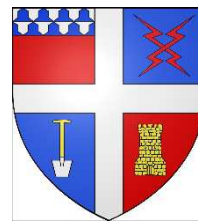


Joze, le 26 mars 2020



COMMUNE DE JOZE

INFORMATION CORONAVIRUS

Depuis l'allocution du Président de la République le 12 mars dernier, un certain nombre de mesures ont été prises pour lutter contre la propagation du coronavirus, et ce, à l'échelle du territoire national.

Une attention particulière a été portée sur les populations les plus fragiles parmi lesquelles les personnes âgées de plus de 70 ans. Celles-ci sont invitées à limiter au maximum leurs contacts et leurs déplacements.

Néanmoins, il se peut que certains d'entre vous doivent se déplacer pour des besoins alimentaires ou sanitaires. Nous vous rappelons quelques points essentiels pour protéger votre santé **et celle des autres**.

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter
- Se déplacer est interdit, sauf pour effectuer des achats de premières nécessités, ou dans un petit périmètre et dans un temps limité.

J'ai des symptômes (toux, fièvre, problèmes respiratoires) qui me font penser au COVID-19 : je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin avant de me rendre à son cabinet ou j'appelle le numéro de permanence sur la commune de Joze. Permanence du lundi au dimanche de 9h à 18h.

04-73-70-69-93

Certaines mesures sanitaires ont été mises en place dans les commerces de notre commune (distribution de gants à l'épicerie Vival, entrée limitée à 2 personnes dans la boulangerie et attente sur le trottoir en respectant la distance barrière). **Merci de les respecter pour le bien de tous.**

J'ai des besoins alimentaires, je suis seul(e) à la maison et je suis considéré(e) comme personne fragile, je ne peux donc pas sortir. J'appelle la mairie aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 9h à 12h.

04-73-70-20-24

Il nous paraît également important de faire le point sur la situation actuelle de la commune.

- 1) **Ecole** : L'école de Joze n'a pas eu à accueillir jusque-là d'enfants de personnel médical. Des solutions familiales ont été trouvées. Il faut savoir que trois écoles de la circonscription dont dépend l'école de Joze ont été désignées pour accueillir ces enfants : Maringues, Pont-du-Château et Lempdes.
- 2) **COVID 19** : La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé a installé un local dédié aux patients susceptibles d'être touchés par le coronavirus dans la Maison des Associations de Joze. L'objectif est de soulager les hôpitaux et le Samu, lorsque le pic d'épidémie sera atteint dans le département.
La commune a accompagné cette démarche par une mise en place opérationnelle à la Maison des Associations : moyens de communication (lignes téléphoniques et internet), matériel nécessaire au fonctionnement de cette nouvelle structure provisoire. La Mairie assure aussi le ménage des locaux deux fois par jour et 7 jours sur 7.
- 3) Concernant les commerces de bouche ou autorisés, sont ouverts : la boulangerie, l'épicerie « Vival », « La Paillette » et « Au joyeux cochon ». La mairie apporte une attention à la santé de tous en fournissant des gels hydro-alcooliques aux commerçants.
- 4) **Livraison à domicile pour les personnes fragiles** : Pour toute commande passée à l'épicerie « Vival » (04.63.22.21.84), la mairie organise un service de livraison à domicile gratuit. Contre remise de chèque du montant des achats, les employés communaux se chargeront de votre livraison.
- 5) **La Poste** : Le service n'est pas assuré quotidiennement. Je suis intervenu pour maintenir les services essentiels à la population. Les effectifs de La Poste sont en baisse à Maringues (3 au lieu de 8), ce qui est préjudiciable pour la distribution du courrier.
- 6) **Plan Continuité Activité** : Toutes les administrations ont mis en place un Plan Continuité Activité (PCA). C'est le cas de : Enedis, Semerap, le syndicat des eaux, SBA, les services de l'Etat. N'hésitez pas à nous contacter si vous constatez un dysfonctionnement sur l'un de ces services, nous disposons d'interlocuteurs privilégiés.
- 7) **Services de la Mairie** : Tout le personnel communal est mobilisé pour maintenir les services. Le secrétariat est fermé au public mais joignable par téléphone tous les matins sauf samedi et dimanche (04 73 70 20 24).
- 8) **Don du sang** : L'opération à Joze est maintenue mardi 7 avril. Toutes les mesures de sécurité sanitaire seront bien évidemment prises.
- 9) **Mise en place de la nouvelle équipe municipale** : Dans l'attente de cette mise en place, c'est la précédente équipe qui gère les affaires courantes. Un rapport des services de l'Etat doit intervenir courant mai pour fixer le jour de passation. En conséquence de quoi les budgets 2019 et 2020 pourront être approuvés jusqu'à une date limite fixée au mois de juillet. Cela signifie que les communes peuvent continuer à payer des dépenses de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 25% de l'année précédente. Cette proportion devrait être portée à 7/12^e.

L'équipe municipale met tout en œuvre pour faire « vivre » notre commune et ses habitants. Courage et prenez bien soin de vous et des vôtres.
Sentiments cordiaux et dévoués.

Le Maire, Daniel Peynon